

CURE

Par Profil supprimé Postée le 06/12/2014 10:05

mon fils veut se sortir de son addiction à l'alcool il a vu des spécialistes qui lui propose une cure mais il n'a pas de mutuelle il est au chômage paye une pension alimentaire existe il des aides ou une mutuelle qui prend en charge ce genre de pb il ne sait pas quoi faire

Mise en ligne le 08/12/2014

Bonjour,

Les frais d'un sevrage hospitalier, à partir du moment où il se fait à l'hôpital public, sont pris en charge par le régime général de l'assurance maladie. Une complémentaire santé ne viendrait donc couvrir que des frais optionnels (télévision, chambre seule, etc), ou des frais lié à une prise en charge en clinique privée. S'il souhaite avoir des informations complémentaires à ce sujet, il peut alors contacter une assistante sociale, qui pourra étudier ses droits concernant une complémentaire santé gratuite (couverture maladie universelle (CMU) complémentaire).

S'il souhaite être soutenu, informé, ainsi que conseillé, il peut nous contacter via le Chat (en bas à droite de la page d'accueil de notre site internet), ainsi que par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe). Notre service s'adresse aussi à vous dans l'éventualité où vous souhaiteriez évoquer la situation de votre fils et l'aide que vous tentez de lui porter.

Cordialement.
